En 1918 un troisième membre fut nommé à la Commission du service civil et la loi du service civil de la même année étendait au service extérieur aussi bien qu'au service intérieur le principe de la nomination après concours. Cette loi pourvoyait aussi à l'organisation par la Commission des différents services ministériels, à la classification de toutes les positions du service d'après les fonctions, à l'établissement d'une nouvelle échelle de salaires et au principe de la promotion au mérite chaque fois que la chose est compatible avec les meilleurs intérêts du service. Elle décrétait aussi que dans les nominations la préférence devait être donnée aux postulants qualifiés ayant servi pendant la guerre de 1914–18.

Des modifications subséquentes ont soustrait à la juridiction de la Commission certaines branches du service telles que les occupations d'ouvriers spécialisés et de manœuvres et les personnels de certaines unités.

Statistique du Service Civil.*—Depuis avril 1924, chaque département transmet au Bureau Fédéral de la Statistique un état mensuel de son personnel et de sa rémunération, conformément à un plan qui permet la comparaison entre les départements et d'une année à l'autre. L'institution de ce système fut précédée d'une investigation qui remonta jusqu'en 1912.

De 1914 à 1920 (ainsi que le fait voir le tableau 11) le nombre de fonctionnaires augmenta très rapidement en raison de l'expansion des fonctions administratives et de l'imposition de nouvelles taxes, celles-ei nécessitant l'engagement d'employés supplémentaires en qualité de percepteurs. De nouveaux services tels que le Ministère des Pensions et de la Santé Nationale et la Commission de l'établissement des soldats furent de même crés. Le maximum fut atteint en janvier 1920, le nombre de fonctionnaires étant alors de 47,133; ce nombre a diminué depuis, s'établissant à 45,437 en janvier 1939. On pourrait ajouter que sur 46,106 en mars 1939 (voir tableau 12), 1,291 dans la Division de l'Impôt sur le revenu, 2,335 au Ministère des Pensions et de la Santé Nationale, soit un total de 3,626, occupaient des fonctions de très haute importance qui n'existaient pas avant la guerre de 1914-18. De plus, 12,518 personnes remplissaient en mars 1939 au Ministère des Postes des fonctions d'un caractère plutôt industriel qu'administratif et étaient payées à même les bénéfices de ce Ministère plutôt qu'à même les produits des impôts.

11.—Employés du Service Civil (permanents et temporaires) ainsi que les salaires globaux, janvier 1925-39.

Nota.—Ces chiffres ne comprennent pas les personnes des "classes non énumérées" dont le nombre ne peut pas être donné tous les mois. De plus, les chiffres ci-dessous ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures donnés à la p. 1146 de l'Annuaire de 1939 parce que diverses classes autrefois omises d'employés (à temps partiel, saisonniers, etc.) sont maintenant comprises.

Année.	Employés.	Salaires.	Bonis.	Salaires et bonis.
	nomb.	\$	s	\$
1925. 1926. 1927. 1928. 1929. 1930. 1931. 1931. 1932. 1933. 1934. 1935. 1937. 1938.	39, 047 39, 440 40, 740 42, 038 43, 525 45, 167 43, 784 41, 920 41, 346 41, 348 40, 813 43, 413 43, 438	4,473,470 4,699,076 4,786,615 5,161,558 5,428,058 5,543,749 5,757,554 6,53,169 4,775,591 4,698,536 4,757,045 5,000,539 5,210,210 5,505,877	166,461 Nil	4,639,931 4,699,076 4,786,615 5,161,558 5,428,058 5,543,749 5,767,554 5,653,169 4,775,591 4,698,536 4,777,045 5,000,539 5,210,210 5,505,877 5,725,081

^{*} Revisé par le colonel J. R. Munro, chef de la Branche des Finances, Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa.